

# SERVICE PUBLIC ITINÉRANT

intercommunal



## LE PIN

### LES 2<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> MERCREDIS DU MOIS

de 9h30  
à 12h00

En mairie  
et sans  
rendez-vous

UNE  
PERMANENCE  
DANS VOTRE  
COMMUNE  
POUR VOUS  
ACCOMPAGNER  
DANS VOS  
DÉMARCHES  
ADMISTRATIVES  
SOCIALES  
ET D'EMPLOI

J'ai quelques soucis  
dans mes démarches,  
pouvez vous m'aider ?

Voyons ensemble  
comment  
y parvenir



CONTACT :  
Céline LANSOY  
07 87 08 67 22



Permanences  
des autres communes  
[www.cc-pmf.fr](http://www.cc-pmf.fr)

Deux fois par mois,  
dans un local de votre mairie,  
cette permanence vous permettra,  
en toute confidentialité, d'accéder à :

Une documentation  
et une information sur les droits et prestations :  
Allocations, législation du travail, formation...

Une aide à l'utilisation des service en ligne :  
Télédéclaration  
Inscription et mise à jour de son espace personnel  
Aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne

Un accompagnement  
aux démarches administratives :  
Compréhension des courriers administratifs  
Constitution de dossiers

Une mise en relation avec les partenaires :  
Prise de rendez-vous, entretien à distance...

Ces permanences disposent de postes informatiques avec  
accès internet, imprimante, scanner et webcam.

